



# Le CCAS de la Ville de Saint-Flour

## Recrute pour sa structure multi-accueil (43 places)

### Un(e) Infirmier(ère) diplômé(e) d'état

**Fonctionnaire ou Contractuel**  
**A temps non complet (12h/hebdomadaires)**

Ville de 7 127 habitants – Sous-Préfecture du Cantal  
Proximité A75 à 1h de Clermont-Ferrand et 2h30 de Montpellier

Cette offre d'emploi fait suite aux nouvelles directives règlementaires en matière d'établissement d'accueil du jeune enfant (décret n°2021-1131 du 30/08/2021) Article R2324-46-2.

Pour la mise en œuvre des dispositions relatives à l'accompagnement en santé du jeune enfant, le gestionnaire d'une crèche collective ou halte-garderie mentionnée au 1° de l'article R. 2324-17 respecte les durées minimales d'intervention suivantes :

Grande crèche : 40 heures annuelles, dont 8 heures par trimestre, d'intervention du référent " Santé et Accueil inclusif " et 0,30 équivalent temps plein de professionnels mentionnés à l'article R. 2324-40.

#### **Missions :**

Sous la responsabilité de la directrice de l'établissement d'accueil :

- ✓ Suivi des besoins de l'enfant (diététique, sommeil, développement psychomoteur)
- ✓ Mise en place des traitements et accompagnement à l'administration par les auxiliaires de puériculture
- ✓ Surveillance de l'état de santé des enfants et avis sur le suivi à mettre en place
- ✓ Suivi des vaccinations et du calendrier vaccinal
- ✓ Suivi de la croissance staturo-pondérale
- ✓ Mise en place et suivi des protocoles de soins (hyperthermie, conjonctivite...) et des PAI

#### **Profil :**

Titulaire du DE d'infirmière.

- ✓ Connaissances avérées sur le développement psychomoteur et affectif du jeune enfant
- ✓ Connaissances avérées sur les techniques d'éveil
- ✓ Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité relative à l'accueil en collectivité
- ✓ Secret Professionnel
- ✓ Savoir gérer les priorités et son temps de travail
- ✓ S'adapter aux interlocuteurs
- ✓ Savoir rendre compte de son activité, notamment en cas de problématiques liées à la sécurité de l'enfant
- ✓ Respecter les consignes et les objectifs de travail
- ✓ Capacité d'analyse de pratiques
- ✓ Sens de l'accueil et du service public
- ✓ Ecoute – disponibilité – Adaptabilité
- ✓ Travail en équipe
- ✓ Autonomie – Prise d'initiatives dans la limite de ses fonctions
- ✓ Discrétion – prise de recul – non-jugement

#### **Statut**

Rémunération : grille indiciaire de la FPT + régime indemnitaire + chèques de table + CNAS - C.O.S  
Possibilité de vacation horaire statut hors FPT

Renseignements auprès du Directeur du CCAS :  
Monsieur Patrice SOLIER : 04.71.60.66.93.

**Poste à pourvoir le 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Adresser CV + lettre de motivation **avant le 5 décembre 2021**  
Monsieur le Vice-Président du CCAS  
14 avenue de Besserette  
15100 SAINT-FLOUR  
[ccas@saint-flour.net](mailto:ccas@saint-flour.net)